

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le neuf décembre à 15 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 2 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Mme Marie-Claude BOMPARD ,

Secrétaire de séance : M. Vincent ANDRE

Mme BOMPARD	Mme MATHIEU	Mme DESFONDS FARJON
M. RAOUX	Mme PLAN	M. ZILIO
Mme CALERO	M. MASSART (à partir de la question n° 119)	
Mme LAVALLEE	M. BESNARD (à partir de la question n° 119)	
Mme NERSESSIAN	Mme SIBEUD	
M. MICHEL	Mme GOUVARD	
Mme FOURNIER (à partir de la question n° 118)	M. DUMAS	
M. MORAND	M. MALAPERT	
M. MERTZ	Mme PECHOUX	
Mme MOREL-PIETRUS	M. ANDRE	
M. JEAN	M. ARNAUD	

Représentés :

M. VASSE	par	M. MORAND
Mme GRANDO	par	Mme BOMPARD
M. POIZAC	par	Mme LAVALLEE
Mme PONCET	par	Mme CALERO
M. RODRIGUEZ	par	M. RAOUX
Mme GUTIEREZ	par	Mme DESFONDS FARJON
Mme BOUCLET	par	M. ARNAUD

Absents : M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 1 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,

Il convient de désigner un Secrétaire de Séance.

Candidature : M. ANDRE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de nommer M. ANDRE, Secrétaire de Séance.

A l'Unanimité des membres présents, le vote à lieu a main levée.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 2 – CESSION A M. BARTOLINI ET MME YURKOWSKI - DELAISSE DE VOIRIE A RATTACHER A LA PARCELLE CADASTREE SECTION BD N° 464 - BOULEVARD VICTOR HUGO

Il est proposé à l'Assemblée :

- de constater la désaffectation de cet espace en nature de délaissé de voirie,

- de constater le déclassement de fait du domaine public de cet espace,

- de céder ce délaissé de voirie d'une superficie de 16 m², qui sera rattaché à la parcelle cadastrée section BD n° 464, au profit de M. Sandro BARTOLINI et Mme Déborah YURKOWSKI, au prix de 672 € conformément à l'avis des domaines.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 3 – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS / SUPPRESSIONS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 4 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE CO-FINANCEMENT 2019-2022 – ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022 (convention d'objectifs et de co-financement) à passer avec la C.A.F. de Vaucluse, permettant la poursuite des actions existantes et des nouvelles actions pour l'accueil des enfants et des jeunes, aux conditions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat Enfance Jeunesse (convention d'objectifs et de co-financement) et tous les documents nécessaires au suivi du dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 5 – SERVITUDES - IMPLANTATION DE 5 CANALISATIONS SOUTERRAINES - PARCELLES SECTION BE N° 202 ET N° 204 - CHEMIN VIEUX - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ENEDIS - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention de servitudes à passer avec ENEDIS pour l'implantation de 5 canalisations souterraines et de tous les accessoires nécessaires sur les parcelles communales cadastrées section BE n° 202 et n° 204, chemin Vieux, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques à intervenir et tous les documents nécessaires.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 6 – SERVITUDES - IMPLANTATION DE 11 CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE COFFRETS ELECTRIQUES - PARCELLES SECTION I N° 693, N° 2092, N° 2094, N° 2106, N° 2112 ET BS N° 126, N° 132 ET N° 134 - IMPASSE NOTRE DAME DES GRACES - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ENEDIS - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention de servitudes à passer avec ENEDIS pour l'implantation de 11 canalisations souterraines, de coffrets électriques et de tous les accessoires nécessaires sur les parcelles communales cadastrées section I n° 693, n° 2092, n° 2094, n° 2106, n° 2112 et section BS n° 126, n° 132 et n° 134, impasse Notre Dame des Grâces, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques à intervenir et tous les documents nécessaires.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

**QUESTION N° 7 – SERVITUDES - IMPLANTATION DE 2 CANALISATIONS SOUTERRAINES - PARCELLE SECTION BC N° 232
- QUARTIER " GRES DE TOUSILLES " - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ENEDIS - ADOPTION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention de servitudes à passer avec ENEDIS pour l'implantation de 2 canalisations souterraines et de tous les accessoires nécessaires sur la parcelle communale cadastrée section BC n° 232, quartier « Grès de Tousilles », aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques à intervenir et tous les documents nécessaires.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

**QUESTION N° 8 – SERVITUDES - IMPLANTATION D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE ET DE COFFRETS
ELECTRIQUES - PARCELLE SECTION BB N° 332 - RUE ALPHONSE DAUDET - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ENEDIS
- ADOPTION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention de servitudes à passer avec ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation souterraine, de coffrets électriques et de tous les accessoires nécessaires sur la parcelle communale cadastrée section BB n° 332, rue Alphonse Daudet, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques à intervenir et tous les documents nécessaires.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

**QUESTION N° 9 – SERVITUDES - IMPLANTATION DE POTEAUX - PARCELLES SECTION BS
N° 126 ET N° 132 - IMPASSE NOTRE DAME DES GRACES - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ENEDIS - ADOPTION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention de servitudes à passer avec ENEDIS pour l'implantation de poteaux et de tous les accessoires nécessaires sur les parcelles communales cadastrées section BS n° 126 et n° 132, impasse Notre Dame des Grâces, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques à intervenir et tous les documents nécessaires.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

**QUESTION N° 10 – SERVITUDES - IMPLANTATION D'UN POTEAU - PARCELLE SECTION BC
N° 481 - QUARTIER " GRES DE TOUSILLES " - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ENEDIS - ADOPTION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention de servitudes à passer avec ENEDIS pour l'implantation d'un poteau et de tous les accessoires nécessaires sur la parcelle communale cadastrée section BC n° 481, quartier « Grès de Tousilles », aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques à intervenir et tous les documents nécessaires.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 11 – MISE A DISPOSITION - IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE - PARCELLE SECTION L N° 2507 - QUARTIER " LE MAS " - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ENEDIS - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention de mise à disposition à passer avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation électrique et de tous les accessoires nécessaires sur la parcelle communale cadastrée section L n° 2507, quartier « le Mas », aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques à intervenir et tous les documents nécessaires.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 12 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE VAUCLUSIEN (S.E.V.) POUR L'EXPLOITATION D'UNE STATION DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (I.R.V.E.) - PLACE DES RECOLLETS - CONDITIONS D'OCCUPATION - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / SYNDICAT D'ENERGIE VAUCLUSIEN (S.E.V.) - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention à passer avec le Syndicat d'Energie Vauclusien (S.E.V.) fixant les conditions d'autorisation d'occupation temporaire accordée au S.E.V pour l'implantation d'une station de recharge pour véhicules électriques,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 13 – CREATION D'UN SERVICE PUBLIC DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de créer un Service Public de Défense Extérieure contre l'Incendie (D.E.C.I.),
- d'autoriser le Maire à intervenir et à mettre en œuvre les actes indispensables à cette création ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 14 – CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE - COMMUNE DE BOLLENE/SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER D'ETABLISSEMENT RURAL (S.A.F.E.R.) - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la nouvelle Convention d'Intervention Foncière (C.I.F.) à passer avec la S.A.F.E.R. qui prendra effet le 1^{er} janvier 2020, pour une durée de trois années soit jusqu'au 31 décembre 2022, aux conditions énoncées ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 15 – DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR L'EXPLOITATION D'UNE DECHETTERIE PRESENTEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) AU TITRE DE LA RUBRIQUE 2710-2 DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES - LIEU-DIT "LE CAIRON", CHEMIN DE JULLIERAS SUR LA COMMUNE DE MONDRAGON - AVIS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'émettre un avis défavorable à la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une déchetterie déposée par la communauté de communes Rhône Lez Provence, au titre de la rubrique 2710-2 de la nomenclature des installations classées, lieu-dit « Le Cairon », chemin de Jullières sur la commune de Mondragon,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

Abstention(s) : M. MASSART,M. BESNARD

QUESTION N° 16 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2020

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de voter les subventions annuelles de fonctionnement aux associations pour un montant total de 170 593 € pour l'exercice 2020, conformément au tableau joint,
- de voter les subventions conditionnelles aux associations pour un montant total de 36 010 € pour l'exercice 2020, conformément au tableau joint,
- d'adopter la convention d'objectifs à passer pour l'exercice 2020 avec l'association Cinébol.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. MASSART, M. BESNARD

QUESTION N° 17 – POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - PROGRAMMATION 2019 - CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - VERSEMENT SUBVENTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de verser à l'association « le Pied à l'Etrier », pour l'exercice 2019, une subvention d'un montant de 3 000 € pour l'action C.L.A.S. dans le cadre du Contrat de Ville.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre : M. BESNARD

Abstention(s) : M. MASSART

**QUESTION N° 18 – E.H.P.A.D. (ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES)
COMMUNAL RATTACHE A LA COMMUNE DE BOLLENE - DESIGNATION DES MEMBRES**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'élire :

- Mme Marie CALERO,
- Mme Geneviève SIBEUD,

- de désigner :

- Dr Philippe HUVET, praticien hospitalier honoraire, expert auprès des tribunaux, ancien membre du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bollène,
- Dr Jean-Yves CHAMBON, médecin libéral retraité, ancien médecin coordonnateur du CH de Bollène, ancien président de la commission médicale d'établissement du CH de Bollène.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 31

Bulletins blancs : 5

Bulletins nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- Mme Marie CALERO, vingt quatre (24) voix,
- Mme Geneviève SIBEUD, vingt quatre (24) voix.

Mesdames Marie CALERO et Geneviève SIBEUD, ayant obtenu la majorité absolue, ont été élues en tant que représentantes de la commune au sein du conseil d'administration de l'E.H.P.A.D. communal rattaché à la commune de Bollène.

- de désigner :

- Dr Philippe HUVET, praticien hospitalier honoraire, expert auprès des tribunaux, ancien membre du conseil de surveillance du centre hospitalier de Bollène,

- Dr Jean-Yves CHAMBON, médecin libéral retraité, ancien médecin coordonnateur du CH de Bollène, ancien président de la commission médicale d'établissement du CH de Bollène.

QUESTION N° 19 – STATIONNEMENT - RAPPORT ANNUEL SUR LES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES - EXERCICE 2018 - INFORMATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte du rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (R.A.P.O.) de la ville de Bollène pour l'exercice 2018, ci-annexé.

Prend acte.

QUESTION N° 20 – TRAVAIL LE DIMANCHE - DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'autoriser, par type de commerces, l'ouverture des dimanches pour l'année 2020 tel que précisé ci-dessus,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre : M. BESNARD

Abstention(s) : M. MASSART

**QUESTION N° 21 – UTILISATION DES SYSTEMES DE CHAUFFAGE ET D'ELECTRICITE DU GROUPE SCOLAIRE CURIE -
CONVENTION VILLE DE BOLLENE / COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - ADOPTION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter une convention à passer avec la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) pour autoriser le maintien des raccordements actuels et encadrer les conditions de refacturation des dépenses relatives aux consommations de chauffage et d'électricité des locaux communaux susmentionnés, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

**QUESTION N° 22 – TRANSFERTS DES EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET DE L'ENSEIGNEMENT
PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE - REFACTURATION DES FLUIDES ET DES TRAVAUX - CONVENTION VILLE DE
BOLLENE / COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - ADOPTION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter une convention financière à passer avec la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) en vue de la refacturation par la ville de Bollène à la C.C.R.L.P. des dépenses de consommation de fluides et par la C.C.R.L.P. à la ville de Bollène des dépenses de travaux, tel qu'énoncé ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 23 – EDUCATION - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS (I.R.L.) - PRISE EN CHARGE DE LA MAJORATION PAR LA COMMUNE DE BOLLENE - AVIS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'émettre un avis favorable sur les montants de l' I.R.L. mentionnés ci-dessus pour l'année 2018, identiques à ceux de 2017,
- d'émettre un avis défavorable sur la prise en charge par la commune de la majoration de 63,81 € par instituteur ayant droit à cette majoration.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 24 – INDEMNITE DE CONSEIL VERSEE AU COMPTABLE - ATTRIBUTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'attribuer à M. Philippe CANOVAS, comptable de la ville de Bollène, l'indemnité de conseil, fixée par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, au taux de 100 % par an et calculée selon les bases définies à l'article 4 dudit arrêté.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 25 – SEMIB + - RAPPORT DU MANDATAIRE - EXERCICE 2018

Il est proposé à l'Assemblée :

- approuver le rapport écrit avec le bilan annexé sur l'activité de la SEMIB + durant l'exercice 2018.

Ne prennent pas part au vote : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 26 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal 2019 aux conditions énoncées ci-dessus,

- de modifier le budget principal 2019 tel que précisé ci-dessus par le Rapporteur.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

Abstention(s) : M. MASSART,M. BESNARD

QUESTION N° 27 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Il est proposé à l'Assemblée

- d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe de l'assainissement 2019 aux conditions énoncées ci-dessus,
- de modifier le budget annexe assainissement 2019 tel que précisé ci-dessus par le Rapporteur.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 28 – BUDGET ANNEXE ZAC PAN EURO PARC - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe de la ZAC PAN EURO PARC 2019 aux conditions énoncées ci-dessus,
- de modifier le budget annexe de la ZAC PAN EURO PARC 2019 tel que précisé ci-dessus par le Rapporteur.

Ne prennent pas part au vote : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 29 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT 2020

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Maire, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement aux articles suivants du budget principal et du budget annexe assainissement, comme indiqué ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Pour un montant maximum de : 1 953 200 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Pour un montant maximum de : 506 700 €

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 30 – SOLIDARITE AVEC LA VILLE DU TEIL

Il est proposé à l'Assemblée :

- de verser une aide financière d'un montant de 1 000 € à la commune du Teil, épicode du tremblement de terre intervenu le 11 novembre 2019.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés
